

Henri La Fontaine, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, Vice-Président du Sénat de Belgique, Professeur de Droit international à l'Université Nouvelle de Bruxelles (1892-1914), Titulaire de cours à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, Fondateur et Directeur de l'Institut International de Bibliographie, Secrétaire Général de l'Union des Associations Internationales, Président du Bureau International de la Paix, Titulaire du Prix Nobel de la Paix (1913).

Né à Bruxelles le 22 avril 1854, il a consacré la plus large part de sa vie à l'étude des questions internationales et participé à la plupart des oeuvres qui tendent à réaliser une meilleure compréhension des peuples et des hommes les uns à l'égard des autres et à promouvoir l'établissement entre eux d'un régime de paix définitive et de collaboration.

Membre depuis sa création du Bureau International de la Paix (1892), il en est devenu le président en 1907 et a été réélu depuis lors. Cette institution est l'organisme représentatif des sociétés de la paix du monde entier et c'est sous son égide que se tiennent les Congrès Universels de la Paix devenus réguliers depuis 1889 et dont les travaux ont largement contribué à provoquer la convocation des Conférences de la Paix à La Haye en 1899 et en 1907 et la fondation de la Société des Nations. A ces travaux, de 1889 à ce jour, M. La Fontaine a pris une part prépondérante.

A cette activité se rattache la publication par lui, à l'intervention de la American Association for International Conciliation, d'une brochure sous le titre : The existing elements of a Constitution of the United States of the World (1911) ainsi que celle d'un ouvrage, paru à Boston et intitulé : The Great Solution. Magnissima Charta (1916).

Membre de l'Union Interparlementaire dès 1895, il prit part à toutes ses sessions, sauf à celle réunie à Stockholm en 1924, et s'y consacra spécialement à orienter cette grande institution vers sa transformation en la branche populaire du Parlement International. Ce fut en 1906, lors de la Conférence Interparlementaire de Londres qu'il exposa le système législatif, judiciaire et exécutif qui doit être, selon lui, à la base de ce qu'il appelait la Société des Nations ou la Fédération mondiale des Etats. Il s'est en outre attaché à faire adopter par l'Union Interparlementaire une Déclaration des Droits et des Devoirs des Peuples et des Etats. Prise en considération par la Conférence Interparlementaire à Washington en 1925, elle vient d'être approuvée par la Commission des études juridiques de l'Union Interparlementaire, commission dont M. La Fontaine est le président, en sa session à Genève le 31 août 1926.

La carrière juridique de M. La Fontaine s'est poursuivie à Bruxelles. Stagiaire successivement de deux des maîtres du barreau belge, Jules Bara et Auguste Orts, il fut le collaborateur d'Edmond Picard, dont il devint plus tard le collègue au Sénat. Spécialisé dans le domaine des travaux publics et dans celui des droits intellectuels, il publia un traité sur les Droits et Obligations des Entrepreneurs de Travaux Publics et, en collaboration, un Traité des Contrefaçons

Devenu professeur de droit international à l'Université Nouvelle, ⁽¹⁸⁹²⁾ il y occupa sa chaire jusqu'à la disparition de cette institution après l'armistice de 1919. Depuis lors en sa qualité de titulaire de cours à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique il y enseigne les Elements de Droit Mondial, exposé d'une conception nouvelle du droit public à instaurer au sein de la communauté des peuples.

Quant à sa carrière politique, M. La Fontaine, élu sénateur en 1895, siège au Sénat belge depuis lors, sauf une courte interruption, comme représentant du parti ouvrier. Il prit une part active à la propagande que le parti ouvrier n'a cessé de poursuivre et s'intéressa spécialement au mouvement éducatif organisé par ce parti. D'abord secrétaire du Sénat de 1908 à 1919, il en

4 Ici p. 2 (a)

PR 116F 98113-5-1

devint l'un des vice-présidents; il fut également désigné pour présider le groupe socialiste sénatorial qui, composé de 2 membres en 1894, en compte 59 depuis 1926. Il a surtout pris part à tous les débats consacrés aux questions internationales et aux difficultés financières nées de la guerre mondiale. Membre de la Commission des affaires étrangères, il préside la Commission des finances.

En 1919 le Gouvernement belge désigna M. La Fontaine comme délégué technique à la Conférence de la Paix. Il y suggéra, sans grand succès, des modifications à apporter au Pacte de la Société des Nations, soumis en projet à l'appréciation des Etats, à l'effet de donner à cet instrument un caractère plus démocratique et plus juridique.

Délégué de la Belgique aux Assemblées de Genève de 1920 et 1921, il y insista sur l'importance majeure du problème économique. Il s'occupa tout spécialement de l'introduction dans le Statut de la Cour internationale de justice de la disposition (art. 36) qui permet d'en rendre la compétence obligatoire pour un certain nombre de conflits en attendant qu'elle le devienne pour tous les conflits. Il participa aussi à la modification essentielle du mode de présentation des candidatures aux places de juges de la Cour internationale de justice. Son intervention fut surtout efficace pour décider l'Assemblée à adopter la résolution invitant la Société des Nations à créer pour le travail intellectuel une organisation similaire à celle instituée pour le travail manuel. Il collabora en outre à l'adoption des mesures contre la traite des femmes et des enfants et protesta énergiquement avec Lord Robert Cecil contre le sort fait à l'Arménie.

En sa qualité de professeur de droit international il fut invité à exposer en un mémoire devant le Congrès des Sciences et des Arts, organisé à l'occasion de l'Exposition Universelle de Saint Louis en 1904, l'Etat présent et futur du droit international Il publia en 1902, en cette même qualité, la Pasicrisie Internationale. Histoire documentaire des Arbitrages internationaux de 1794 à 1900 ainsi qu'une Bibliographie de la Paix et de l'Arbitrage international (2222 titres) à l'intervention de l'Institut International de la Paix de Monaco.

L'oeuvre toutefois à laquelle M. La Fontaine a consacré ses efforts les plus persévérants et les plus énergiques fut, en collaboration avec M. Paul Otlet, la création, au milieu de difficultés inouïes et d'hostilités latentes ou ouvertes, d'un vaste Centre Intellectuel Mondial. Il en traça les grandes lignes dans un article paru en 1894 dans la Bibliothèque Internationale de l'Alliance scientifique universelle sous le titre Organisation internationale et collective du Travail intellectuel. Union intellectuelle internationale. Des services décrits en cette esquisse sommaire, quatre ont vu le jour et un cinquième service est venu les compléter :

1. Répertoire Bibliographique Universel.
2. Encyclopédie Documentaire.
3. Bibliothèque Collective Internationale.
4. Université Internationale.
5. Musée International.

Pour réaliser ce programme considérable il fallut s'appuyer sur des collaborations multiples et désintéressées et deux organismes furent successivement créés : l'Institut International de Bibliographie et de Documentation (I.I.B.) et l'Union des Associations Internationales (U.A.I.)

Le premier dut son origine aux travaux antérieurs de bibliographie sociologique, réalisés par M. La Fontaine en sa qualité de secrétaire et de bibliothécaire de la Société d'Etudes sociales et politiques de Belgique, et de bibliographie juridique, dirigés par M. Otlet. Le grand industriel et scientifique, M. Ernest Solvay, voulut bien soutenir leurs efforts en leur assurant un modeste local et un modeste subside. Les 40.000 fiches collectionnées par eux s'augmentèrent rapidement jusqu'à former un répertoire de 400.000 unités. L'I.I.B. vit le jour et ses promoteurs convoquèrent le premier Congrès Bibliographique International. Celui-ci approuva leur projet de Répertoire Bibliographique International, ainsi que

Placer
p. 1 a

3.000.000 monta à 12.000.000 de fiches et que les diverses publications représentées pendant cette période tentent plus de 11.500 pages.

Pendant les cinq années de souffrance et de terreur qui survinrent ce fut l'exil pour les directeurs de l'oeuvre et la stagnation presque complète pour ceux qui assumèrent la garde des collections. Elles sortirent de la crise presque intactes

Après la tentative vaine d'obtenir de la Conférence de la Paix la proclamation d'un Charte du Travail Intellectuel pour faire pendant à la Charte du Travail Manuel, des démarches furent instituées auprès de la Société des Nations afin de voir l'oeuvre de l'Union des Associations Internationales accueillie par elle aux termes de l'article 24 du Pacte. De vives sympathies se manifestèrent et l'impression créée trouva son expression des plus élogieuses dans un rapport du 5 septembre 1921 adressé par le Secrétariat à l'Assemblée de la Société des Nations comme suite donnée à la résolution adoptée en 1920 à l'initiative de M. La Fontaine dont il a été parlé plus haut. et

Cependant en Belgique les dirigeants de l'Union des Associations Internationales obtenaient du Gouvernement : le vote d'une loi assurant la personnification civile aux associations internationales sans but lucratif, la convocation d'une conférence diplomatique qui se réunit effectivement du 20 au 22 août 1922, enfin l'octroi d'un local assez ample à substituer aux locaux épars dont la jouissance avait été accordée antérieurement.

Un tel local d'une surface utile de plus d'un hectare fut attribué à l'Union avec un subside spécial et la mention expresse, votée par le parlement, qu'il importe pour la Belgique "de s'assurer le Centre International le plus développé du monde". On lui donna le nom de Palais Mondial.

L'Union des Associations Internationales s'y installa promptement et donna tout spécialement au Musée International un développement considérable. Elle se décida de plus à donner suite à son projet d'organiser une Université Internationale. Trois sessions estivales se tinrent dans le nouveau local en 1920, 1921 et 1922. Elle récolta l'adhésion de 19 universités et de 352 professeurs universitaires appartenant à 26 nationalités.

L'oeuvre avait obtenu son couronnement. Mais, hélas, une campagne inouïe de haine et de dénigrement se déclancha contre elle et le Gouvernement belge, passé aux mains des réactionnaires, se fit, inconsciemment peut-être, l'instrument de ceux qui ne songeaient à la détruire ^{qu'à} pour se substituer à elle.

Soudain en 1922 le Gouvernement belge déclara vouloir disposer d'une partie notable du Palais Mondial pour permettre à la Foire Commerciale de Bruxelles d'y installer un certain nombre d'exposants. Pendant cinq mois environ l'Union des Associations Internationales fut privée des principales salles qui, dans la pensée de ceux qui les avaient mises à sa disposition, l'avaient été à titre définitif. Mais ce n'était là qu'une première attaque. En 1924, pour y installer une insignifiante exposition de caoutchouc d'une durée de 15 jours, une expulsion totale fut opérée dans des conditions incroyables de brutalité avec défense de reprendre possession des locaux.

Un changement brusque de la situation politique permit aux possesseurs du Palais Mondial de réinstaller leurs collections. Mais la crise financière qui vient d'êtreindre la Belgique atteint profondément dans ses ressources l'oeuvre malmenée. D'autre part la Fondation Carnegie pour la Paix internationale, qui avait supprimé son aide dès le début de la guerre, ne prétend plus subsidier que des entreprises placées directement sous son contrôle. Il a fallu d'autre part réduire le personnel au cinquième de son contingent en 1914 et l'Institut de Coopération Intellectuelle de Paris s'efforce, malgré la décision contraire de l'Assemblée de Genève, à empiéter sur le domaine du Centre Intellectuel Mondial de Bruxelles.

Si les détails résumés ci-dessus ne sont pas strictement personnels, M. La Fontaine a été si intimement mêlé à la grande oeuvre dont il fut l'un des protagonistes qu'on peut dire qu'elle a fait partie intégrante de sa vie. Il est bien décidé à ne pas désespérer du triomphe final. La justice immanente est plus

forte que les intrigues ourdies par les hommes quelque puissants qu'ils s'imaginent être.

Il est peut-être intéressant d'ajouter que M. La Fontaine a voué une large part de son temps au culte des arts et spécialement de la musique. Il fut tout jeune parmi les premiers admirateurs de Richard Wagner et collabora à la campagne qui amena son triomphe et lui permit de réaliser les célèbres représentations de Bayreuth. Il a traduit en prose rythmée l'Anneau du Nibelung et publia le texte du premier acte de la Walkyrie et de la seconde scène du prologue du Crépuscule des Dieux.

Outre les ouvrages dont les titres ont été indiqués plus haut, M. La Fontaine a écrit de nombreux articles dans les journaux politiques et il fut pendant deux ans l'un des rédacteurs de La Justice qui prit une position d'avant garde dans le mouvement socialiste vers 1893. Il publia à cette époque une étude sur le collectivisme.

Membre de la Fédération des Avocats belges, il s'y prononça en faveur de l'entrée de la femme au barreau ainsi qu'en faveur des associations d'avocats.

On peut rattacher à son activité bibliographique une étude écrite par lui sur les bibliothèques américaines, ainsi que la publication de 1898 à 1904 d'une Bibliographia Bibliographica qui releva les titres de 4.335 ouvrages.

Enfin récemment sous le titre Novum Belgium il rappela la part prise par des calvinistes belges dans la fondation de New-York et l'influence qu'ils exercèrent certainement sur la mentalité des émigrants qui les entouraient.

Pendant la grande guerre, M. La Fontaine, réfugié d'abord en Angleterre y fut chargé avec son collègue le sénateur comte Goblet d'Alviella et sous la présidence de Sir Mackenzie Chalmers, de faire partie de la deuxième section de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens qui siégea à Londres à partir du mois de septembre 1914.

Il se rendit ensuite aux Etats-Unis d'Amérique dont il visita les principales villes tant de l'Est que de l'Ouest, invité à y donner des conférences et des cours sur la Belgique et la Société des Nations. Les leçons et conférences données dépassèrent le chiffre de 150, sans compter les deux semestres de 45 leçons chacun pendant lesquels il professa au City College of New-York, au cours de l'exercice 1917-1918, sur la Philosophie de l'Internationalisme.

1926.10.30

98175.54